



## EXTRAIT

### du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

**Séance du** : 8 février 2019

**Présidence** : M. Nicolas Morel

**Objet** : Préavis n° 2019/01 – RC 1 Etape 3 – Réaménagement entre l'avenue du Tir-Fédéral et la Venoge – Demande de crédit de construction

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2019/01,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

- 1) de valider le projet de réaménagement de la RC 1 étape 3, tronçon entre l'avenue du Tir-Fédéral et la Venoge ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'190'000.00 (un million cent nonante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.115 « RC 1 étape 3 – Réaménagement entre l'avenue du Tir-Fédéral et la Venoge ».

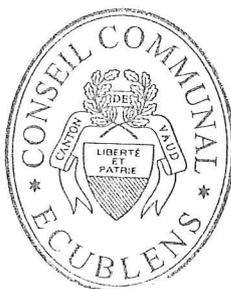
Elle sera financée par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

Cette dépense sera amortie en 30 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Ainsi délibéré en séance du 8 février 2019.

Le Président

Nicolas Morel



La Secrétaire

Chantal Junod Napoletano